

# Audience avec le Dasen du SE-Unsa 67

## 28 septembre 2022

### Participants pour l'administration :

- J.P. Geneviève, Inspecteur d'Académie
- J.B. Ladaïque, IEN Adjoint
- B. Vincent, Secrétaire Générale

### Participants pour le SE-Unsa 67 :

- L. TREMOLIERES, co-secrétaire départementale
- C. CATALA, secrétaire école
- D. CHARRIE, co-secrétaire départemental

## Points abordés lors de l'audience

### - journées de décharge des directeurs des écoles de 1 à 3 classes

Quelle compensation pour les journées non attribuées en 2021-2022 ?

Le DASEN souhaite rattraper les décharges non réalisées l'année dernière. Un état des lieux chiffré a été réalisé.

### Quelle organisation pour 2022-2023 pour ces décharges de direction ?

Le décret 2022-541 spécifie que c'est au moins une journée par mois pour les directeurs d'école de deux et trois classes, et le calendrier est précis aussi pour les directeurs d'école à une classe. De plus, le calendrier prévisionnel de certains collègues a été modifié afin de faire correspondre journée de décharge et journée de formation pour les évaluations d'école. Le SE-Unsa demande que cette journée de décharge de direction soit réattribuée.

Pour 2022-2023, le DASEN souhaite tenir ses engagements. Les décharges de direction sont prioritaires. Un tableau de bord permet un suivi précis et de faire un état des lieux quotidien des décharges de direction.

En ce qui concerne les journées de décharge et de formation pour les évaluations d'école, le Dasen explique que cela n'a pas été le point de départ de la réflexion. Il peut y avoir des chevauchements non voulus. Certains cas particuliers pourront être examinés.

**Le SE-Unsa demande que ce jour de décharge soit rendu afin que les directions concernées puissent bénéficier de leurs 12 jours de décharge.**

### - 1/2 journées de compensation en REP+ de l'année 2021/2022

Plus largement la formation en REP/REP+ et le problème du remplacement ou de l'économie de moyens sur les classes dédoublées en systématiquement ne remplaçant pas un enseignant de ce type de classe en cas d'absence (quelle que soit la raison).

Plus généralement, les remplacements en classes dédoublées et autres.

Les ½ journées de compensation en REP+ de 2021-2022 ne sont pas réversibles, elles ne seront donc pas rattrapées.

Pour 2022-2023, les formations sont inscrites au plan de formation qui a déjà commencé. Les compensations pour les REP+ sont programmées. 50 remplaçants sont dédiés au PDF et gérés par Mme Gilbert.

En ce qui concerne les REP, au niveau national, il n'est pas prévu de compensation. Le Dasen a fait le choix de privilégier un départ en formation plutôt que de devoir annuler une formation pour cause de manque de remplaçants.

Pour les classes dédoublées, c'est un choix de laisser les classes se regrouper afin que la formation puisse se faire.

**Le SE-Unsa 67 prend note et prendra ses responsabilités sans tarder.**

**[La consigne syndicale sur le non-remplacement a été relancée dès le lendemain avec courrier à l'IA-Dasen et copie à tous les IEN, NDLR]**

## **- bilinguisme et manque d'enseignants formés**

### **Etat des lieux (nb de contractuels sur combien de postes au total)**

Au jour de la rentrée, il y a 190 ETP pour le bilingue dans le département. Il y a une trentaine de contractuels.

En ce qui concerne la formation, avec les plans nationaux, il ne reste plus de marge pour une proposition de formation en langues vivantes.

### **Les AED : dispositif, encadrement et gestion. Quel avenir ? Quel accompagnement des tuteurs ?**

Ce dispositif prépro, existant depuis 5 ans, regroupe une dizaine de collègues par promotion dans notre département. Il va perdurer.. C'est l'École académique de formation continue qui forme les nouveaux tuteurs des AED. Mme Bastien va réunir l'ensemble des tuteurs afin de faire le point très prochainement.

**Le SE-Unsa 67 informe le Dasen qu'il sera auditionné le 4 octobre prochain par une commission de l'Inspection Générale sur cette thématique.**

## **- AESH et couverture des besoins**

**Quel est le nombre d'heures moyen par élève qui a une notification d'accompagnement par un AESH mutualisé ?**

A ce jour, 2766 enfants sont notifiés par la MDPH. 2365 élèves sont accompagnés. Pas de réponse sur le nombre d'heures moyen.

Les 50 postes d'AESH permettent de maintenir le taux de couverture.

**Tous les élèves qui ont une notification d'accompagnement par un AESH-i sont-ils accompagnés ? Si non, combien ne le sont pas ?**

Pas de réponse

Une réflexion est portée avec Mme Weibel quant à l'accompagnement et à la prévention des risques psychosociaux. Un lien est fait avec la CDAPH et l'ARS pour articuler les dispositifs d'accompagnement.

**Le SE-Unsa 67 demande que les réponses à ses questions soient apportées lors du CHSCT-D sur les PIAL.**

***[Il semblerait que ces questions posées à chaque CTSD et restées sans réponse dérangeant, NDLR].***

## **- évaluations d'école**

**Il semblerait que la base du volontariat évoquée par vous-même lors des négociations suite à l'alerte sociale n'ait pas été la règle générale. Qu'en est-il ?**

Le volontariat est privilégié mais le cadre impose une fréquence d'évaluation tous les 5 ans. Les évaluations pourront commencer à partir de janvier. Lors de groupements de petites écoles, si l'évaluation est engagée, il ne sera pas possible de s'en soustraire. Le Dasen reste néanmoins à l'écoute pour les situations complexes.

**Cette réponse est insatisfaisante et n'est pas conforme à ce qui a été dit lors des négociations consécutives à l'alerte sociale intersyndicale. Dans le cadre de cette intersyndicale, les représentants du personnels auront à s'exprimer.**

## **- Nombre d'expérimentations diverses et variées (comme les évaluations en CM1) et lieu dans le 67**

Il y a une dizaine d'écoles engagées dans l'expérimentation des évaluations en CM1.

4-5 écoles dans le département sont engagées dans d'autres expérimentations.

## **- mouvement 2022 et demande du SE-Unsa 67 de transmission des résultats**

Suite à la réponse de la DGRH, les résultats des affectations 2022 ne seront pas communiqués.

**Le SE-Unsa 67 prend note et prendra ses responsabilités sans tarder.**

## **- recours et la procédure de mandatement**

**Pourquoi, alors qu'il y avait mandatements n'avons-nous pas été sollicités comme le prévoit le texte ?**

La volonté du Dasen est de suivre la réglementation. Une discussion est ouverte afin de pouvoir mieux communiquer et permettre aux organisations syndicales de tenir pleinement leurs responsabilités dans le cadre du mandatement.

**Le SE-Unsa 67 insiste sur la nécessité de transparence et d'équité, ce qui n'est pas le cas quand ces situations sont gérées « au fil de l'eau » car cela implique la notion hautement inéquitable de « premier arrivé, premier servi ». Des solutions doivent être apportées et la réflexion doit être engagée en amont.**

**- enseignants contractuels et contrat**

**Ont-ils bien perçu leur salaire pendant les vacances ?**

Oui

**Concours spécial de recrutement, avez-vous des informations ?**

Non

**- lettre de mission des CPC : a-t-elle bien été mise en place en septembre ?**

La lettre de mission est en cours de finalisation et va être transmise très prochainement aux CPC. Elle doit servir pour faire le point et faire valoir ses droits si les missions débordent.

Pour les maîtres formateurs, un document va aussi être proposé. Il reste encore à voir comment l'INSPE pourra prendre part à cela.

**- Des stagiaires à 100% sont en difficulté : qu'est-il prévu comme accompagnement renforcé ?**

Le Dasen a bien conscience des difficultés rencontrées par les stagiaires ayant des classes difficiles (CP, CM2, etc.). Les IENs ont été contactés afin d'assurer une attention particulière aux classes données aux stagiaires. Certains stagiaires ont ainsi pu changer de classe voire même d'école quand cela était nécessaire.